

DISCIPLINE : .....

NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....

PRÉNOM : ..... DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / .....

ADRESSE, N° ..... RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL : Fixe ..... Portable .....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : .....

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 31 août 2023 :

**6 VŒUX AU MAXIMUM :**

- 5 VŒUX DE COMMUNES OU ZONES
- 1 VŒU DÉPARTEMENTAL (OBLIGATOIRE)

| VŒUX |  |
|------|--|
| 1)   |  |
| 2)   |  |
| 3)   |  |
| 4)   |  |
| 5)   |  |
| 6)   |  |

**Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le mouvement sur nos sites internet :**

<http://www.snetaa-bordeaux.fr> et <https://snfolcaquitaine.fr>

## A titre indicatif, calculez votre barème

avec les mêmes règles que celles qui étaient en vigueur il y a 4 ans.

### BARÈME MOUVEMENT CONTRACTUELS 2023

#### I. ENFANT DE MOINS DE 20 ANS à la date du 31 août 2023 et ENFANT À NAÎTRE.

5 points par enfant

#### II. FAMILLE MONO PARENTALE (pas de garde alternée).

30 points

#### III. ANCIENNETÉ

(services accomplis dans l'académie de Bordeaux, enseignement public)

a) Année complète de service en qualité de contractuel, c'est-à-dire dès lors que le contrat débute entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> novembre et s'achève entre le 30 juin et le 31 août, soit au moins 8 mois ou 240 jours.

25 points x nombre d'années complètes

b) Toute année au cours de laquelle l'intéressé(e) peut justifier d'un service de contractuel, quelle que soit la durée de ce service.

15 points x nombre d'années incomplètes

c) Pour toute année de vacations dans l'académie de Bordeaux, dans la limite des contrats connus des services de gestion.

10 points x nombre d'années incomplètes

NB : pas de cumul de points entre a), b) et c) au cours d'une même année scolaire.

#### IV - BONIFICATION :

CDI : 500 points

Maîtres Auxiliaire : 600 points

Total points :